



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tarifs

Question écrite n° 48565

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace sur le prix des communications téléphoniques. À une époque où les moyens de communication se développent mais où les échanges individuels restent sommaires, il conviendrait de faciliter les échanges des personnes seules, qu'elles soient célibataires, veuves ou divorcées. Ainsi, les personnes âgées, qui souffrent souvent de solitude, seraient heureuses de profiter de tarifs préférentiels leur permettant de téléphoner plus facilement. Il serait souhaitable que soit institué un tarif dégressif ou privilégié permettant à une personne d'un certain âge de téléphoner à un moindre coût. Sur l'instauration d'un tel système, il serait heureux de connaître ses intentions et son sentiment.

Texte de la réponse

Afin de s'adapter aux besoins diversifiés de sa clientèle, France Telecom propose un ensemble de formules susceptibles de répondre aux attentes spécifiques des personnes d'un certain âge voire plus généralement à celles des personnes seules pour faciliter leurs échanges avec autrui. 1/ L'abonnement faible consommation, pour les personnes téléphonant peu mais recevant régulièrement des appels, ce qui est souvent le cas des personnes âgées : pour une consommation de 1 UT (unité téléphonique) à 10 UT par bimestre : 28,47 francs TTC par mois ; pour une consommation comprise entre 10 UT et 26 UT par bimestre, majoration de l'abonnement par UT supplémentaire : 2,33 francs TTC. Pour éviter d'offrir un avantage social aux résidences secondaires ou aux lignes de télésurveillance, l'abonnement est normal (68 francs TTC) si la ligne n'écoule aucune communication. 2/ L'abonnement modéré (intéressant pour une consommation plus importante, mais inférieure à 92 UT par bimestre) : l'abonnement coûte moitié moins cher que l'abonnement normal (34 francs TTC), les UT coûtent deux fois plus cher (1,48 francs TTC). 3/ Le forfait local pour les abonnés qui peuvent choisir leurs heures et leurs jours d'appel, ce qui est souvent le cas des personnes âgées. Ce forfait donne droit, en semaine de 18 heures à 8 heures, le week-end et les jours fériés, à 6 heures de communication mensuelles dans sa zone locale pour 30 francs TTC par mois. 4/ Les options tarifaires. Pour les personnes qui téléphonent toujours et souvent aux mêmes interlocuteurs, Primaliste offre une réduction de 20 % sur 6 numéros de leur choix, en France et à l'étranger, pour un abonnement de 15 francs TTC par mois. Pour les personnes qui téléphonent beaucoup et plus longtemps, Temporalis offre une réduction de 10 % à 30 % sur tous les appels de plus de 5 minutes, partout en France, pour un abonnement de 15 francs TTC par mois.

Données clés

Auteur : [M. Cova Charles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48565

Rubrique : Téléphone

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 914

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2126